



NUTR2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

| | | | |
|-------------|--|--|---|
| ○ WSBIM2137 | Nutrition et environnement : aspects biologique et toxicologique | Philippe de Timary Cathy Debier Nathalie Delzenne (coord.) Sandrine Ellero-Simatos (supplée Laure Bindels) Amandine Everard Françoise Smets | EX [q1] [30h] [5 Crédits]  > English-friendly |
| ○ LBIRA2113 | Systèmes alimentaires du Futur | Marleen Abdel Massih Philippe Baret (coord.) | EX [q2] [42.5h] [5 Crédits]  |

○ Mémoire (15 crédits)

| | | | |
|-------------|---------|----------------------------|--|
| ○ WNUTR2050 | Mémoire | Nathalie Delzenne (coord.) | EX [q1+q2] [] [15 Crédits]  |
|-------------|---------|----------------------------|--|

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

NUTR2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe,

PÉDAGOGIE

Au travers de cours magistraux, la nutrition est enseignée en incluant plusieurs aspects importants, non seulement la santé, la société et la santé publique, mais également la notion de santé globale et d'écosystèmes de même que l'importance des chaînes alimentaires et les défis de la transition.

L'horaire et les méthodes pédagogiques sont pensées pour que la formation puisse être suivie tout en ayant une activité professionnelle.

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

Chaque enseignement fait l'objet d'une évaluation prenant place au terme du quadrimestre où il est organisé.

Pour l'obtention de la moyenne, les notes obtenues pour les unités d'enseignement sont pondérées par leurs crédits respectifs.

Le mémoire consiste en un travail visant à répondre, sur base de l'evidence-based nutrition, à une question de recherche appliquée dans le domaine de la nutrition, transition alimentaire et santé.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Aucune mobilité n'est prévue dans le cadre de cette formation.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Ce master de spécialisation ne donne pas d'accès à une autre formation.

GESTION ET CONTACTS

Ce programme est organisé en partenariat avec la Haute école Léonard de Vinci.

Les enseignements sont dispensés sur le campus de l'UCLouvain Bruxelles Woluwe.

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/FASB

Faculté de pharmacie et des sciences biomédicales ([FASB](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

FASB

Avenue Mounier 73 - bte B1.73.02

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Mandat(s)

- Doyen : Raphaël Frédéric

Commission(s) de programme

- Ecole des sciences biomédicales ([SBIM](#))

Responsable académique du programme: [Nathalie Delzenne](#)

Jury

- Présidente de jury: [Nathalie Delzenne](#)
- Secrétaire de jury: [Patrice Cani](#)

Personne(s) de contact

- Responsable pour la Haute école Léonard de Vinci: veronique.maindiaux@vinci.be
- Personne de contact pour l'organisation du programme: secretariat-sbim@uclouvain.be